

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 24 MAI 2019
COMPTE RENDU**

PRESENTS : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Mickaël DAUSSY, Colette MELON, Jean-Paul ROYER, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT

ABSENTS EXCUSES : Nicolas OSSEDAT, Clare VERNIN, Urielle GONARD

ABSENT : Jean-Michel BRISSAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Emmanuelle BARLERIN

1/ CAMPING MUNICIPAL

La commune a été saisie à plusieurs reprises par l'exploitant privé du camping municipal :

- compte rendu technique et financier remis conformément au contrat de délégation,
- différentes conversations avec différents élus
- courrier de l'exploitant à la municipalité, etc...

Il s'agissait, pour M. Burckel, l'exploitant, d'indiquer le danger provoqué par des chutes de branches sur certains emplacements et la crainte concernant notamment la stabilité d'un arbre en cas de vent.

Ce risque provenait d'une propriété privée mitoyenne et était bien avéré (constat sur place des élus).

Malgré plusieurs interventions y compris écrites, tant de Monsieur le maire, que de la part d'Adjoint, que de M. Burckel, aucune suite n'était donnée et l'on s'acheminait vers une interdiction d'utilisation des emplacements accueillant pourtant des bungalows toilés payés par M Burckel dans la perspective d'une recette par la mise en location (conformément aux termes du contrat).

Au final, Monsieur le maire indique qu'une intervention a finalement été réalisée par les propriétaires concernés semaine 21. Celle-ci est de nature à supprimer les risques évoqués. Affaire réglée.

2/ RESERVE D'EAU « LE VERDILLE »

Monsieur le maire indique qu'une autorisation d'aménager va être déposée par le bureau d'études OXYRIA en lieu et place de la déclaration préalable non adaptée en la circonstance.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avant projet définitif (APD) et le dossier de consultation des entreprises (DCE) et autorise, à l'unanimité, le maire à lancer la consultation des entreprises.

Pour rappel, différents partenaires sont sollicités pour ce projet visant notamment à économiser la ressource en eau et à prévenir de situations complexes liées au climat.

3/ ADRESSAGE

Madame VEILLAS explique que les services de La Poste, après plusieurs relances, sont sur le point de valider le dossier réalisé par la commission communale. Les numéros et noms de rues pourront ainsi être attribués dans les mois à venir.

Un retard important a donc été pris compte tenu du non-respect des délais annoncés par le prestataire « La Poste ».

4/ REFECTION DE LA COUVERTURE BATIMENT COMMUNAL RUE DE ROANNE

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, la commission communale s'est réunie pour ouvrir les offres reçues en mairie pour la réfection de la toiture du bâtiment industriel rue de Roanne.

L'analyse technique de ces offres est en cours ; le marché sera attribué lors du prochain conseil municipal. Les travaux devraient débuter en septembre prochain.

5/ EAU

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que la loi du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes donne aux communes la possibilité de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence eau à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence « eau » à la CCPU et demande le report de ce transfert au 1^{er} janvier 2026. Ainsi continueront à siéger au syndicat mixte des eaux de la Bombarde des représentants de la commune et non de l'intercommunalité.

Par ailleurs, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts demandée par le Syndicat de la Bombarde suite au transfert de la compétence optionnelle « eau » des communes membres de la Communauté de Communes du Val d' Aix et Isable (CCVAI) à la CVAI à compter du 1^{er} janvier 2019.

NOTA : En conséquence (parmi d'autres), le syndicat des eaux de la Bombarde est devenu le Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde (SMEB).

6/ FROMAGERIE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la communauté de communes va vendre une parcelle d'environ 1ha à la fromagerie pour la construction de son unité de traitement.

7/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D URFE

Monsieur le maire fait le point sur trois sujets traités en conseil communautaire :

REPRESENTATIVITE DES COMMUNES ET REPARTITION DES SIEGES (cf. dernier compte rendu conseil municipal) :

Les discussions toujours en cours au sein de la CCPU laissent à penser qu'une majorité de communes seraient sur le point de trouver un accord. La commune de St Just fait partie de celles-ci (la commune aurait alors 6 représentants au lieu de 5 actuellement).

Le conseil municipal délibèrera dans une prochaine séance pour définitivement se prononcer.

COMPETENCE ASSAINISSEMENT :

L'étude permettant aux communes de se prononcer pour ou contre le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé sera présentée par le cabinet ESPELIA le 06 juin à 16 h 00.

MAISON DE SANTE :

La CCPU a rappelé que les loyers payés depuis 3 ans auprès des professionnels de santé occupant la maison de santé doivent être révisés.

Une discussion est en cours avec les professionnels de santé qui sollicitent la reconduction du dégrèvement qui leur avait été accordé initialement. Une majorité des membres du conseil communautaire de la CCPU s'oppose à la reconduction de ce dégrèvement.

St Just pense qu'il faut accepter la demande des professionnels de santé eu égard au service rendu et au fait que, dans certaine région, compte tenu de la situation « déserts médicaux », les collectivités ou EPCI vont même jusqu'à mettre à disposition gracieusement le logement.

*Par ailleurs, la position St Juraude repose sur le constat d'une incontestable réussite quant au maintien voire au renforcement d'un service essentiel aux populations et à la pérennité de nos villages. Les élus de St Just jugent qu'il ne faut pas, **en la circonstance et « par les temps qui courent »**, venir perturber voire mettre en péril une structure et un travail de plusieurs années par une discussion qu'ils ne considèrent pas à la hauteur de l'enjeu.*

Ils considèrent que ce type de service n'est pas forcément à mettre au regard des recettes et que de très nombreux territoires envient notre structure et « signeraient de suite » pour posséder un tel potentiel de professionnels dans le domaine.

Une rencontre entre les parties est prévue.

8/ MISE À DISPOSITION LOCAL RUE D URFE

Monsieur le maire explique à l'assemblée municipale avoir été sollicité par une personne pour le prêt d'un local afin de stocker très provisoirement des meubles suite à un problème de logement. Le bâtiment communal en RDC rue d'Urfé (ex-boucherie PRAT) lui a été mis à disposition pour une période de très courte durée sachant que la personne s'engage à le libérer sur simple demande si la municipalité venait à en avoir besoin dans les prochaines semaines ce qui est très peu probable.

9/ CONTRAT VERT ET BLEU

Dans le cadre du contrat « Vert et Bleu Roannais », la commune autorise le SIEL à transférer à Roannais Agglomération des données relatives à la commune de St Just en Chevalet. Ces données seront ensuite utilisées par la Ligue de Protection des Oiseaux pour une étude et pour établir une cartographie notamment des points lumineux sur l'ensemble du territoire signataire du Contrat.

Cette étude permettra notamment de visualiser les corridors de biodiversité nocturnes.

10/ AMENAGEMENT LE VERDILLE

Afin de finaliser l'aménagement du terrain multisports et pour répondre à la demande des familles d'enfants en bas âge, la commune va procéder à l'installation de trois modules de jeux pour les enfants de 2 à 5 ans. Une aide au titre de l'enveloppe de solidarité sera demandée au Département pour le financement de cet aménagement. Leur mise en place devrait être effective mi-juillet.

11/ COURRIER ONF

Suite à la lecture d'un courrier reçu de l'ONF, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'apporter son soutien à l'ONF. Leurs revendications portent sur l'arrêt de la suppression des postes, le maintien de leur statut, le maintien du régime forestier et la gestion des forêts par l'ONF.

12/ EOLIEN

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est convoqué devant la commission d'enquête parlementaire, à Paris, le 20 juin prochain afin d'être auditionné.

Il informe également l'assemblée municipale que les permis de construire du projet du parc éolien Cherier - La Tuilière avaient été attaqués au TA (par les communes de St Priest la Prugne, de St Just, par l'association, par des particuliers). Il indique que le juge a débouté les requérants le 21 mai 2019. Il sera fait appel de cette décision.

M. le maire rappelle :

- qu'il a été attaqué, par ailleurs, l'autorisation défrichement,
- que la décision de refus d'exploiter les éoliennes **prise par le Préfet** au regard notamment des risques sur l'eau a été hélas attaquée par les investisseurs.

Il rappelle les très nombreuses institutions qui sont **aux côtés du Préfet dans sa défense** : syndicat des eaux Bombarde, syndicat mixte des Monts de la Madeleine, commune de St Priest la Prugne, commune de St Just en Chevalet, Fédération départementale de chasse, Fédération départementale de Pêche, Ligue de Protection des Oiseaux, France Nature Environnement, « Bien Vivre en Pays d'Urfé ».

13/ DEMANDES DE SUBVENTION

Aucune demande de subvention n'est parvenue en mairie depuis le dernier conseil municipal.

14/ PROJET TOURISTIQUE « A MAILLET »

Monsieur le maire présente les plans du projet touristique ambitieux porté par Madame JARASSON sur le site de Maillet. Il consiste en la création de logements / gîtes enterrés atypiques ainsi qu'à l'agrandissement et à la réhabilitation des bâtiments existants afin de permettre, là aussi, de l'hébergement, des salles diverses, des zones sanitaires, etc.

Un permis de construire étoffé a été déposé et est actuellement en cours d'instruction dans différents services de l'état.

15/ MOYEN DE PAIEMENT EN LIGNE

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, Monsieur le maire informe que les mairies ont l'obligation de proposer un service de paiement en ligne aux administrés pour tous les « produits » communaux (cantine, garderie, assainissement, entrées piscine, marché forain, etc).

Une convention d'adhésion au dispositif PayFip doit être signée avec la trésorerie pour régir les modalités de mise en œuvre de ce nouveau service.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention avec les services de la trésorerie.

QUESTIONS DIVERSES

Elections européennes :

Rappel du planning de tenue du bureau de vote par les élus

Avancement projet GIRAUDET :

La démolition des anciens bâtiments est terminée. L'ensemble du conseil municipal souligne la propreté des lieux après l'intervention.

Point RECYTEP :

Monsieur le maire informe avoir rencontré à LYON l'investisseur Allemand qui va investir dans l'activité. Ce partenaire possède déjà une activité similaire en Allemagne.

Pascal PONCET indique avoir eu un très bon contact et pris note des perspectives d'évolution affichées.

Restitution étude radon :

La restitution des mesures de radon faites sur le territoire de la commune aura lieu le 1^{er} juillet 2019 à salle ERA à 20 h 00

Compte rendu AG association « Sourire d'Urfé » :

Monsieur le maire porte à la connaissance des membres du conseil le compte rendu de l'Assemblée générale de l'association « Les Sourires d'Urfé ».

Ce document fait état du bilan des aides allouées ou des aides en bonne voie afin d'acquérir un minibus adapté pour les résidents de l'EHPAD (rappel St Just en Chevalet avait apporté une aide financière)

Courrier poste (morsures de chiens) :

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de la poste informant du problème récurrent de morsure de chiens dont sont victimes les facteurs et énonçant les mesures qui peuvent être prises pour éviter ces incidents ainsi que les sanctions qu'encourent les propriétaires de ces animaux. Emmanuelle BARLERIN intervient en faisant remarquer que le même problème se pose aux infirmières libérales.

Départ Secrétaire Général de la préfecture :

Monsieur le maire informe que, suite à invitation, il se rendra le mardi 28 mai prochain au pot de départ de Monsieur Gérard LACROIX, Secrétaire général de la Préfecture avec lequel il a eu de nombreux contacts dans le cadre de différents dossiers.

Risques liés à la canicule : Monsieur le maire informe que l'Agence Nationale de Santé Publique a diffusé une communication sur la canicule et que des plaquettes et affiches peuvent être téléchargés gratuitement sur le site <http://inpes.santepubliquefrance.fr/canicule/outils.asp>

Diverses manifestations et invitations :

Osez St Priest : le 25 mai 2019

Invitation Fête de l'École : le 25 mai 2019 à 17 h 00

Inauguration Jardin de Turakie à l'École : le 28 mai 2019 à 17 h 30

Invitation pot tournoi badminton : le 08 juin 2019 à 17 h 00 au gymnase

Concours départemental de boules des Pompiers : le 15 juin 2019 au Stade

Programme Ecole de Musique :

- Concert chorale : le 25 mai à Osez St Priest
- Audition Musicale : le 08 juin à St Martin la Sauveté
- Spectacle dansant : le 12 juin à 20 h 30 à St Germain Laval
- Fête de la Musique : le 21 juin à Saint Just en Chevalet
-

Visite « ABRI -TOIT » en CCPU

Madeleine VEILLAS donne le compte rendu de la réunion à laquelle elle a assisté, en Communauté de Communes, animée par l'Association « ABRI-TOIT » qui intervient sur le sujet des migrants sans abri.

Un appel a été lancé aux communes de la CCPU et aux particuliers ayant des biens à mettre à disposition.

Les charges liées à l'hébergement, bien que facturées au nom des migrants susceptibles d'occuper un logement pour les sensibiliser au coût, sont prises en charge par l'association ABRI-TOIT.

La séance est levée à 22 H 15